

Entre temps, des barrières non tarifaires ont surgi de part et d'autre de la frontière pour ajouter de nouveaux problèmes au commerce et à l'investissement. Et les pressions réclamant plus de protectionnisme semblent s'intensifier. Le Congrès américain est actuellement saisi de plus de 300 projets de loi protectionnistes.

Ce qui est fort troublant. Troublant pour l'effet général que ce phénomène pourrait avoir sur le commerce global. Troublant aussi pour l'effet plus particulier qu'il pourrait avoir sur certaines industries. Permettez-moi de m'arrêter un moment sur l'une de ces industries qui retient actuellement l'attention, à savoir celle du bois d'oeuvre résineux.

Le Congrès étudie actuellement trois projets de loi visant à restreindre vos importations de bois d'oeuvre canadien. Deux de ces projets réclament des contingents ou des droits tarifaires, et l'autre modifierait la législation commerciale américaine pour permettre l'imposition d'un droit compensateur. Ces projets de loi ont été introduits malgré deux enquêtes du département du Commerce. Ces deux études américaines concluaient que le bois d'oeuvre canadien n'est pas subventionné. Ces deux études américaines concluaient qu'il ne constitue pas une concurrence déloyale pour les producteurs américains. Ce que le département du Commerce a constaté, c'est que le Canada livrait une concurrence loyale.

Notre bois d'oeuvre sert à construire vos maisons, ce qui signifie des emplois non seulement pour l'industrie de la construction mais aussi pour les grossistes, les détaillants et les entreprises de transport. Mais ce qui est plus important, c'est qu'il permet au consommateur de se loger au coût le plus faible possible. La Wharton Econometrics de Philadelphie achevait récemment une analyse de l'effet des relèvements des prix du bois d'oeuvre aux États-Unis attribuables aux tarifs. Permettez-moi de vous en rappeler les conclusions:

. Une augmentation de 30 % du prix du bois d'oeuvre provoquée par les tarifs entraînerait une petite augmentation du niveau de l'emploi dans quatre États (Alabama, Georgie, Mississippi et Oregon). Le principal bénéficiaire, l'Oregon, y gagnerait 188 emplois.

. Chacun des 46 autres États subirait des pertes d'emplois. La Californie perdrait 3 765 emplois, et huit autres États en perdraient au moins 1 000 chacun.

. L'effet net d'une telle mesure serait une perte de 15 000 emplois aux États-Unis. La Wharton ne s'est pas arrêtée sur les ravages qu'elle provoquerait au Canada.